

# ASSOCIATION OING-SERVICE

Maison des Associations  
1, place des Orphelins, F - 67000 STRASBOURG  
Inscrite au registre des associations  
Tribunal judiciaire de Strasbourg Vol 72, Fol 105

---

Aux OING membres d'OING-Service

19 mars 2022

Chères Collègues, chers Collègues,  
J'ai le plaisir de vous inviter à l'

**Assemblée générale ordinaire de l'Association OING-Service le  
mardi 5 avril 2022 de 16h45 à 18h15  
en format hybride (présence au Palais de l'Europe et visioconférence)**

**Enregistrement:** Vous êtes prié(e)s de confirmer votre participation aussitôt et au plus tard le 4 avril par mail à [aoeschger@protonmail.ch](mailto:aoeschger@protonmail.ch) – merci!

Les détails techniques concernant la visioconférence seront envoyés en temps utile aux personnes inscrites.

Ordre du jour :

- 1. Accueil par le Président, Davide Capecchi, et adoption ordre du jour - **vote**
- 2. Nomination rapporteur
- 3. Adoption compte-rendu Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2021 – **vote**
- 4. Rapport moral 2021 (Marie-Claire Galibert, Vice-présidente) – **vote**
- 5. Présentation comptes et rapport financier 2021 (Heleen Jansen, trésorière, et Philippe Burcklé, expert-comptable)
- 6. Rapport réviseur aux comptes (Jean-Pierre Demange) – **vote**
- 7. Présentation des activités prévues pour 2022 et du projet de budget 2022 (Davide Capecchi) - **vote**
- 8. Montant cotisation annuelle 2023 – **vote**
- 9. Révision du Règlement intérieur: présentation par Davide Capecchi et discussion – **vote**  
**Le projet du Règlement intérieur révisé est attaché à cette convocation.**
- 10. Divers

Les documents seront mis à disposition sur le [site web d'OING-Service](#)

Pour le cas où vous ne pouvez pas assister à cette Assemblée générale vous trouvez ci-joint un formulaire de procuration.

Recevez les salutations cordiales de tous les membres du Bureau.

Davide CAPECCHI  
Président

Pour information - extrait de l'article 11 des statuts:

**“Chaque membre présent ne peut disposer de plus de deux procurations. Seules peuvent participer au vote les OING à jour de leur cotisation annuelle” (= cotisation payée pour 2021 et/ou pour 2022).**